

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL**

**Règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement
numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les
dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10**

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

ATTENDU QUE le Conseil désire réduire la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 février 2016;

ATTENDU QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10 a été adopté le 18 mars 2016;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 15 avril 2016 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

ATTENDU QU'un second projet de règlement numéro 2016-644 amendant le règlement de lotissement numéro 2006-494 tel qu'amendé afin de modifier la superficie et les dimensions nécessaires au lotissement dans la zone R-10 a été adopté le 15 avril 2016;

ATTENDU QUE l'avis public d'approbation référendaire a été publié le 27 avril 2016;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Roger Martel et unanimement résolu :

QUE le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il est ordonné et statué ce qui suit :

Article 1 L'article 5.1.1 est modifié en remplaçant le titre de l'article par :

« 5.1.1 Habitation unifamiliale isolée, secteurs de zone R-1 à R-3, R-10 et R-11 »

Article 2 Le présent règlement abroge l'article 5.1.2.1.

Article 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Dates importantes	
Avis de motion	19 février 2016
Adoption du 1 ^{er} projet	18 mars 2016
Avis de consultation publique	30 mars 2016
Consultation publique	15 avril 2016
Adoption du 2 ^e projet	15 avril 2016
Avis public demande d'approbation référendaire	27 avril 2016
Adoption du règlement	20 mai 2016
Date d'émission du certificat de conformité	-
Avis public de promulgation	-